

Signez le référendum contre la réforme fiscale cantonale!

Samedi, 02. février 2019

De: *Virginie Burri*



En décembre, le Grand Conseil a adopté la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale. En instaurant de nouveaux cadeaux fiscaux et en diminuant le taux d'imposition des bénéficiaires des entreprises (de 19.86% à 13.72%), le canton de Fribourg s'engage dans une course au dumping fiscal dont les pertes seront énormes pour les collectivités publiques: l'Etat perdra 40 millions par année jusqu'en 2030, puis 120 millions par année. Les pertes communales sont estimées à 33 millions de franc.

Qui payera la facture?

Il est à prévoir que si les grosses entreprises et les multinationales sortiront gagnantes de cette réforme, c'est le service public – salariés et usagers - qui en fera les frais. Les mesures d'économies incessantes du canton de Lucerne, où le taux a été fortement diminué, en témoignent. Il faudra donc s'attendre à de nouveaux trains de mesures d'économies à Fribourg pour pouvoir compenser les pertes astronomiques à venir.

S'il faut évidemment supprimer les régimes fiscaux spéciaux pour les entreprises, le SSP-région Fribourg est opposé à ce qu'ils soient remplacés par de nouveaux privilèges qui ne bénéficieront qu'aux grandes entreprises et qui mettront à mal les conditions de travail des employés de l'Etat et les prestations à la population.

Signez et faites signer le référendum!

Pour faire aboutir ce référendum, 6'000 signatures doivent être remises à la Chancellerie le 28 mars. Le délai est donc très court mais il est important que la population puisse se prononcer sur la pire réforme fiscale qu'ait connue le canton de Fribourg.

Merci de signer ce référendum et de le faire signer autour de vous.

La feuille de signatures est téléchargeable ci-dessous et est à retourner à l'adresse suivante: SSP, Rue des Alpes 11, Case postale 1444, 1701 Fribourg

Attention! Une feuille de signatures par commune de domicile.

Downloads

02.02.2019 [référendum PF17](#) PDF (509 kB)